

## Visite médicale, heures supplémentaires non payées

Par A68, le 24/09/2020 à 16:37

Bonjour,

J'étais dans une entreprise durant plus de 3 ans, j'ai trouvé un nouveau travail donc j'ai démissionné, le 10/09/20.

Pendant ma période de travail dans cette entreprise, je n'ai jamais fait de visite médicale, j'ai prévenu beaucoup de personnes (chef, membre du CSE,...) et même la directrice était au courant. Beaucoup de personnes travaillant dans cette entreprise, n'ont pas eu de visite ou bien sont en retard depuis plus de 6 ans.

Mon ancien poste était très chargé donc j'ai fait des heures supplémentaires. J'ai fait une demande pour que ces heures soient payées (Entre 01/20 au 08/20) qui a été accepté. Depuis le mois de mai, elles ne le sont plus. J'ai envoyé plusieurs mails aux RH et même avant j'ai prévenu ma supérieure qui a prévenu la directrice. Toujours pas de réponse à ce jour et toujours pas de solde tout compte.

Nos RH ne sont pas sur place, ils sont présents à la boite mère.

J'aurais voulu avoir des conseils pour mener à bien les éventuelles procédures.

Merci d'avance

## Par P.M., le 24/09/2020 à 19:05

Bonjour,

Pour la visite du Médecin du Travail non passée, il faudrait que vous puissiez démontrer un préjudice...

Pour les heures supplémentaires non payées, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes éventuellement en référé avec une demande de régularisation sur 3 ans...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...